

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 26 mars 2021

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur l'adjoint au Maire.

En exercice 15, présents 12, votants 12. Etaient excusés: M. Daniel SAVOYE, Mme Claude BARRIER BOUR et M. Patrick CHAPELUT.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Compte administratif 2020, Compte de gestion 2020, Affectation des résultats, Vote des taux d'imposition 2021, Budget primitif 2021, Aménagement de sécurité sur la route départementale 55 – Demande de subvention, Programme de coupe en forêt communale – Exercice 2021, Programme des travaux en forêt communale – Exercice 2021, Demande d'application du régime forestier, Questions diverses.

Approbation des comptes de l'année 2020

M. Thierry PERNOD prend la présidence pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 établi par le Maire. Le Conseil, après en avoir pris connaissance, approuve ce document.

Le Conseil vote le compte de gestion du receveur et décide de l'affectation du résultat de fonctionnement :

- l'excédent global de 150 406.72 € du budget général est affecté en excédent d'exploitation reporté.

Vote des taux d'imposition 2021

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales et de les fixer comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 6.25% (taux communal 2020 reconduit) + 13.97% (taux du département de l'Ain transféré aux communes de par la réforme de la taxe d'habitation)
- Taxe foncière (non bâti) : 19.83%

Budget primitif 2021

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif 2021 avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le budget général s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 741 571.72 € Section d'investissement : 270 416.26 €

Aménagement de sécurité sur la route départementale 55 – Demande de subvention

Monsieur l'adjoint au Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de sécurité sur la route départementale 55 depuis l'école jusqu'à la sortie du hameau « La Pallud » en direction d'Oyonnax.

Il convient de sécuriser ce secteur dont le trafic est très important dans les deux sens, comme le confirme un comptage réalisé en 2020, avec un trafic journalier de 1 488 véhicules par jour. Par ailleurs, dans une commune étendue comme Echallon, la vitesse autorisée n'est pas respectée.

Le montant estimatif de ce projet s'élève à 15 654,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet d'aménagement de sécurité sur la route départementale 55 pour un montant de 15 654,00 € HT et sollicite une subvention auprès du département de l'Ain au titre des amendes de police.

Programme de coupe en forêt communale – Exercice 2021

Monsieur l'adjoint au Maire présente le programme de coupe proposé pour l'année 2021 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier, pour un total de 2 750 m³ de

bois, résineux et feuillus. A l'unanimité, le conseil municipal accepte le programme des ventes de bois 2021.

Programme des travaux en forêt communale – Exercice 2021

Monsieur l'adjoint au Maire présente le programme des travaux forestiers 2021. Le conseil municipal approuve le programme et sollicite auprès de Sylv'Acctes une subvention pour des travaux de dégagement et de dépressage en forêt communale prévus pour l'exercice 2021 pour un montant 14 700.00 euros HT.

Il approuve également les travaux de maintenance de traitement manuel, peinture et débroussaillage manuel d'un montant de 3 970.00 euros HT.

Demande d'application du régime forestier

La commune d'Echallon est propriétaire de trois parcelles boisées. Afin de permettre de valoriser leur patrimoine forestier en mettant en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle et d'avoir une garantie d'une conservation et d'une valorisation durable de ces parcelles, le conseil municipal demande leur application au régime forestier.

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle (en ha)	Surface à appliquer au régime forestier (en ha)
Echallon	A	514	Chez Raffon	3,5380	3.5380
Echallon	A	515	Chez Raffon	1,6650	1,6650
Echallon	A	516	Chez Raffon	8,0540	8,0540
TOTAL				13,2570	13,2570

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

La surface de la forêt communale d'Echallon relevant du régime forestier s'élève à 1 265,3647 ha.

Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

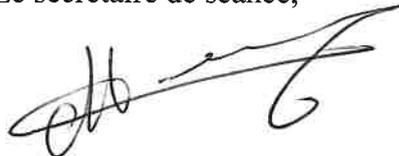
- de la cessation d'activité du chauffeur du bus communal à la fin de l'année scolaire et le devenir de ce service,
- d'un courrier de demande de divers aménagements afin de sécuriser la D55 au niveau du Bugnon,
- d'un devis pour l'achat d'un tracteur-tondeuse d'un montant de 5 524.00 € TTC,
- d'une consultation publique concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'obligation d'équipement des véhicules en période hivernale à partir du 1^{er} novembre 2021 : le conseil donne un avis favorable,
- d'un compte-rendu de réunion avec l'entreprise Suez pour le chiffrage de la modernisation totale de l'éclairage public,
- des actions en cours au niveau de la Commission d'Action Sociale,

La séance est levée à 00 heures 00.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 30/03/2021

Le secrétaire de séance, *



Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} adjoint

